

INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ÉCOLE MATERNELLE

ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018



CRITÈRES D'ADMISSION À LA CANTINE DE L'ÉCOLE MATERNELLE

A partir de 3 ans uniquement et :

- Activité salariée des deux parents (justificatifs à présenter en mairie)
Ou
- Utilisation du transport scolaire en raison de l'éloignement du domicile

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	CLASSE FREQUENTEE

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE RESPONSABLE LEGAL :

Nom, Prénom :

Adresse :

☎ Domicile :

☎ Portable

Le règlement des factures cantine s'effectuera tous les lundis de 7h30 à 9h30 et de 16h00 à 17h00 au bureau **SCOLAREST** (école maternelle).

Le jour où votre enfant mangera à la cantine, Le repas est dû, même s'il quitte l'école avant la cantine.

Cet imprimé est à remettre en mairie rempli et signé accompagné des justificatifs de travail (bulletins de salaire ou attestation employeur, extrait K bis de moins de 3 mois pour les entrepreneurs).

Le formulaire d'inscription est à renouveler tous les ans.

Fait à Signes, le

Signature du responsable :